

# DELUBAC PEA Part P FR0010461723 Reporting au 30 septembre 2025

SFDR Article 8

■ ACTIF NET DU FONDS : 2,54M€

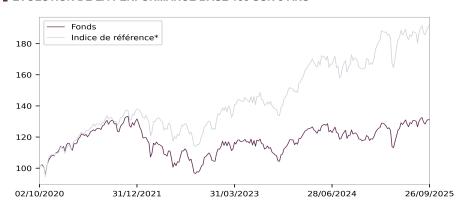
### ■ VALEUR LIQUIDATIVE: 131,05€

### ■ COMMENTAIRE DE GESTION

Même si les bourses européennes n'ont pas réussi à suivre le rythme de leurs homologues outre-atlantique en septembre, l'indice large européen Stoxx 600 a néanmoins progressé de 1.5%. Et, pour une fois en 2025, c'est la bourse allemande qui a marqué le pas après un parcours stellaire depuis le début de l'année. Les investisseurs ont sans doute trop anticipé l'impact des plans de relance à court terme, alors que les flux gouvernementaux se concrétisent trop lentement. Sous la surface des indices, la rotation de style est enfin à l'œuvre. Depuis le début de l'année, la cote fait l'objet d'une très forte polarisation. Les principaux gagnants de 2025 — banques, assurances et cycliques de défense cantonnés dans le style value — progressent moins vite. Ce sont les secteurs en rattrapage qui ont pris le relais, avec les métaux et mines, portés par la hausse des prix du cuivre et par les fusions. Le style croissance, après un écart de performance historique, revient sur le devant de la scène. La technologie progresse fortement, avec les équipementiers de semi-conducteurs qui bénéficient de l'IA. La consommation discrétionnaire profite d'un regain d'intérêt pour le luxe. Enfin, la santé est soulagée par des barrières tarifaires amoindries à l'approche d'un nouveau système de vente des médicaments mis en place par l'administration Trump et par un dollar qui se stabilise. Dans la dernière ligne droite de l'année boursière, les indices européens devraient chercher à prolonger la phase de hausse enclenchée depuis la reprise de septembre et qui s'est accélérée ces derniers jours.

Nous avons allégé le fonds ADS Venn Europe, aux performances un peu décevante ces derniers mois, au profit du fonds CM-CIC Conviction Euro, qui affiche des performances très solides quelque soit la configuration des marchés.

# **■** ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE BASE 100 SUR 5 ANS



Source : Delubac Asset Management, Bloomberg Les performances passées ne sont pas indicatives des performances futures. Les rendements indiqués sont nets de frais de gestion mais bruts d'impôts pour l'investisseur. Les performances du fonds et celles de l'indice de référence sont calculées coupons nets réinvestis. Le calcul tient compte de tous les frais et commissions.

### ■ HISTORIQUE DES PERFORMANCES

3 ans

10.71%

19.01%

-8.31%

5 ans

6.05%

14.40%

-8 35%

10 ans

3.45%

8.46%

-5.02%

Perf. annualisées

Fonds

Indice

Écart

- Inororage	THISTORIQUE DEST ERI ORMANGES												
Perf. cumulées	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans						
Fonds	1.14%	1.31%	5.53%	5.16%	35.68%	34.12%	40.33%						
Indice	2.83%	3.50%	5.04%	11.16%	68.57%	95.95%	125.32%						
Écart	-1.69%	-2.19%	0.49%	-6.00%	-32.89%	-61.82%	-85.00%						
			ı	I		ı	I	ı					
Perf. calendaires	2025 (YTD)	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018					
Fonds	10.32%	0.48%	13.19%	-20.69%	18.22%	1.50%	19.88%	-19.96%					
Indice	14.75%	11.01%	20.80%	-9.49%	25.13%	-3.32%	26.05%	-10.57%					
Écart	-4.42%	-10.53%	-7.60%	-11.20%	-6.91%	4.83%	-6.17%	-9.39%					
	'		'	ı	'	!	!	'					

## **■** ÉQUIPE DE GESTION



Thomas RAFFY
Directeur de la gestion sous mandat

# **■ OBJECTIF DE GESTION**

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Eurostoxx 50 (dividendes réinvestis) exprimé en euro sur la durée minimum de placement recommandée de 5 ans

### SRI

+ faible			Risque			+ élevé
1	2	3	4	5	6	7
+ faible		Rende		+ élevé		

Indicateur synthétique de risque et de rendement allant de 1 à 7. Il mesure le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel le capital des investisseurs est exposé. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps

### **■ HORIZON DE PLACEMENT : 5 ans**

# CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Codes ISIN: FR0010461723

Ticker Bloomberg: STVASTC FP Equity
Forme juridique: Fonds Commun de Placement

Classification AMF: Sans classification

Eligibilité PEA: Oui

Date de création du fonds : 01/06/2007 Date de création de la part : 01/06/2007 Indice de référence : Euro Stoxx 50 Affectation des résultats : Capitalisation Devise de référence : Capitalisation

Pays de référence : France Dépositaire : CACEIS Bank

Valorisateur: CACEIS Fund Administration

Valorisation: weekly Centralisation: 12h00

Souscription initiale minimale : 1 part

Souscription ultérieure minimale : 1 centième

de part

Frais de gestion : 2.00% TTC maximum

Frais d'entrée : Néant Frais de sortie : Néant

Commission de mouvement : Néant Commission de surperformance : Néant



### **■ DISCLAIMER**

Sources: Delubac Asset Management, Bloomberg et Sustainalytics.

- (1) SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) : règlement européen qui vise à améliorer la transparence et la comparabilité des informations sur la durabilité des produits financiers, notamment sur la manière dont sont pris en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement. Le règlement définit 3 types de produits : les placements dits « Article 9 » qui présentent un objectif d'investissement durable ; les placements dits « Article 8 » qui déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux ; les placements dits « Article 6 » qui n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG.
- (2) SRI: Indicateur synthétique de risque et de rendement allant de 1 à 7. Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du Fonds et le risque auquel le capital des investisseurs est exposé. A risque plus faible (1), rendement potentiellement plus faible et à risque plus élevé (7), rendement potentiellement plus élevé. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.
- (3) Commission de surperformance : la commission de surperformance est conforme aux guidelines Esma depuis le 1er janvier 2022

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont données à titre indicatif et s'apprécient à l'issue de la période de placement recommandée.

Les fonds classés Article 9 ont un objectif d'investissement durable et cherchent par conséquent à obtenir des résultats spécifiques en matière de durabilité, qu'ils soient environnementaux ou sociaux, parallèlement à leurs perspectives de performance financière. Ils visent à réduire, dans la mesure du possible, toute incidence négative sur le plan environnemental, social et salarial, tout en intégrant le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption dans les décisions d'investissement.

Les fonds classés Article 8 sont ceux qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales en tenant compte des critères ESG dans le cadre du processus d'investissement.

Les fonds classés Article 6 sont ceux qui décrivent uniquement la façon dont sont intégrés les risques en matière de durabilité et l'évaluation de leur impact.

L'indice de l'OPC n'est pas aligné avec les caractéristiques ESG promues par l'OPC.

© 2024. Sustainalytics. Tous droits réservés. Les informations, données, analyses et opinions contenues dans le présent document : (1) sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être copiées ou redistribuées, sauf autorisation ; (3) ne constituent pas un conseil en investissement ni une approbation d'un produit ou d'un projet; (4) sont fournies uniquement à titre d'information ; et (5) ne sont pas garanties comme étant complètes, exactes ou opportunes. Sustainalytics et ses fournisseurs de contenu ne sont pas responsables des décisions commerciales, des dommages ou autres pertes liés à ces données ou à leur utilisation. L'utilisation des données est soumise aux conditions disponibles sur https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers.

© 2024. Sustainalytics. All Rights Reserved. The information, data, analyses and opinions contained herein: (1) includes the proprietary information of Sustainalytics and/or its content providers; (2) may not be copied or redistributed exceptas specifically authorized; (3) do not const[tute investment advice nor an endorsement of any product or project; (4) are provided solely for informational purposes; and (S) are not warranted to be complete, accurate or timely. Neither Sustainalytics nor its content providers are responsable for any trading decisions, damages or other Tosses related to it or its use. The use of the data is subject to conditions available at https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers.

Les informations présentées ci-dessus ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. La valeur de l'investissement peut varier au gré des fluctuations du marché et l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant de capital investi, les OPC n'étant pas garantis en capital. L'accès aux produits et services présentés ici peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Le traitement fiscal dépend de la situation de chacun. Avant toute souscription et pour toute information complémentaire sur les caractéristiques, les risques et les frais de l'OPC, l'investisseur est invité à lire les documents règlementaires disponibles sur la page de chaque OPC ou disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion : Delubac Asset Management -10 rue Roquépine - 75008 Paris - www.delubac-am.fr - info@delubac-am.fr.

Delubac Asset Management - SAS au capital de 2 022 828,54€- Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 430 045 229 - Société de gestion de portefeuille agréée AMF n° GP00-009